



PIE LE DEUXIÈME ET LE ROYAUME DE LA SICILE.

Une inconnue traduction espagnole de la réponse du Pape aux ambassadeurs françaises à Mantoue

Ricardo González Castrillo

Universidad Complutense Madrid

Un manuscrit de la Bibliothèque Royale de Madrid englobe une traduction espagnole, faite au Seizième siècle, d'un discours du Pape Pie Le Deuxième, relatif à la Sicile.

Dans la production littéraire d'Eneas Silvio Piccolomini, le savant humaniste qui, un jour, a été élu Pape sous le nome de Pie le Deuxième, il y a beaucoup de monographies et d'importantes études et même un roman célèbre. Mais il y a aussi un certain nombre, assez considérable, de petits travaux qui ont, malgré son extension, une innégable qualité littéraire, et ce qui est encore plus important pour nous, un exceptionnel intérêt comme véritables témoignages qui sont du moment historique que son auteur a vécu. Je parle de sa collection épistolaire - prolifique et diverse- et de l'ensemble de ses discours, non moins nombreux. L'abondance de nouvelles et d'observations personnelles qui englobent plusieurs événements, personnages et pays font d'eux des véritables documents historiques pour la connaissance de son temps: le milieu du XV^e siècle.

Les discours ont été réunis vers le milieu du XVIII^e siècle par Giovanni Domenico Mansi et publiés sous le titre de *Orationes politicae et ecclesiasticae*, sur trois volumes, dont le second comprennent ceux de son période papal. Plusieurs d'eux avaient été prononcés au Congrès de Mantoue, réuni par Pie II dans le but de rassembler à celle ville tous les princes chrétiens pour les encourager à la lutte contre l'ennemi turc, la grande menace de la Chrétienté. Les ambassadeurs de la France et ceux du roi René de la Sicile ne sont venu là que trop tard. Le motif était les mauvais relations, à ce moment-là, entre le Saint-Siège et la France à cause de la nomination faite pour le Pape de Ferdinand d'Aragon pour la Sicile - fief de l'Église-, en dépit des droits de René d'Anjou à ce royaume. Les paroles des ambassadeurs français à Mantoue reflètent son mécontentement vers Pie II pour ce motif, et celles du Pape, à son tour, reflètent son ennui pour la vigueur de la Pragmatique Sanction de Bourges.

Mais, à propos de ces sujets, la réponse de Pie II renferme une véritable leçon d'histoire de la Sicile, c'est à dire, du royaume des Deux Siciles, dès le temps de



Charlemagne jusqu'à le XVe siècle. Se trouvent là les relations -quelquefois bonnes, quelquefois mauvaises- parmi ses souverains et le Papauté, les luttes entre les angevins et les aragonais pour la succession dynastique, etc. D'autre part, les spécialistes tiennent ce discours papal pour modèle d'oratoire politique. Et un auteur, Ludovic Pastor, lui donne le qualificatif de "chef-d'oeuvre".

Le texte latin de ce discours de Pie II était déjà connu, il y a longtemps, par des différentes éditions anciennes, notamment celle de Mansi. Mais aucune traduction espagnole était connue. Aujourd'hui je peux annoncer l'existence de cette traduction espagnole, faite à la première moitié du XVIe siècle. On la trouve manuscrite à la Bibliothèque Royale de Madrid, et elle comprend 24 feuillets écrits, recto et verso, avec la lettre humanistique ou italique. Le volume qui l'enferme porte la cote II-758, dont le contenu est divers. Elle occupe là les folios 163r-186v, chacun de ces folios a 26 lignes à la page. Parmi ses caractéristiques formelles ou externes, nous pouvons souligner -mis à part la manque de séparation en paragraphes et de signes de ponctuation- la liaison, assez fréquente, de la conjonction espagnole avec le mot suivant, et la liaison aussi de deux ou trois mots successifs. En ce qui concerne la lettre, il faut mettre en relief l'utilisation de *a*, *r*, *h* et parfois *p*, avec des caractères majuscules au lieu de ses formes minuscules; l'usage arbitraire de *u* et *v*; et la déduplication des consonnes *r* et *s*, même au commencement d'un mot, et aussi d'autres consonnes comme *f*, *t*, *p* ou *c*.

Le manuscrit ne porte aucune indication sur l'auteur de la traduction ni sur la date ou le lieu non plus. Mais peut-être que cet auteur soit Sebastián Gracián, écrivain de l'empereur Charles V d'Allemagne. Nous étudions encore cette possibilité.

La qualité de la traduction espagnole n'est pas bonne. Parfois il faut consulter l'original latin pour comprendre l'acceptation de quelques phrases hésitantes ou pour corriger l'orthographe de certains noms de famille et de lieu. Même le titre mis en tête de la traduction -"traduction au roman de la réponse latine du Pape Pie II aux ambassadeurs du roi Reyner de France"- contient une grave et inexplicable erreur, parce que là on fait confondre le nom du souverain français, Charles, et celui du sicilien, René. Cette erreur montre une certaine négligence du traducteur ou, peut-être, du copiste, s'il furent deux différentes personnes. Seulement on pourrait trouver quelque explication à son décharge, si avec le locatif "de France" on voudrait exprimer l'origine française de René, et pas sa relation avec la succession dynastique de ce pays.

Au début de sa réponse aux émissaires galois, le Pape fait remarquer, en premier lieu, la différence qui exist entre la voluble exposition orale que ceux-là avaient fait à la dernière entrevue tenue, et la plus grande concrétion que reflétait le documento qu'ils présentaient maintenant. Puis, le Pontife se reconaît pêcheur, mais se plaindra de l'accusation fait vers lui d'avoir procédé avec injustice lorsqu'il a dénié le trône de la Sicile à René d'Anjou, membre de la Maison Royale de France, laquelle se considérait offensée par cela. Cette accusation française -dit Pie II- lésait sérieusement sa dignité. Et le Pape, plus que d'autre homme, doit veiller à sa réputation parce qu'il est le modèle pour tous. Un Pontife non seulement doit être bon mais encore le paraître, et c'est pourquoi qu'il veut réfuter les accusations françaises pour rétablir son bon nom.



Lorsqu'il prouve son innocence, même le roi de la France et les ambassadeurs de ce pays, en seront heureux -croyait le Pape-, parce qu'ils sont, en définitive, des fils de l'Église. Ni l'un ni les autres n'étaient responsables des accusations formulées. Les ambassadeurs s'avaient conduit envers le Pape, à chaque instant, avec une correcte politesse, et c'étaient les instigateurs de ses mots les véritables responsables.

A cette façon diplomatique commence Pie II son discours de réplique dont le sujet principal était l'affaire de la Sicile. Et pour répondre aux mieux les accusations françaises, Pie II diffère à ce sujet quatre questions posées: 1ère. Le droit de René au trône de la Sicile; 2ème. Les actions célèbres protagonisées par les français; 3ème. L'outrage que ceux avaient subi; et 4ème. Les demandes du roi de la France. Chaque une de ces questions sera traitée en particulier par le Pape tout de suite.

Sa réponse à la première question -celle du droit de René d'Anjou- est assez brève. Il se borne à déclarer qu'il restera neutre "jusqu'à ce moment, et lorsque la loi décide, il confirmera le droit du vainqueur au nom de l'Église Romaine, "laquelle a la suzeraineté du royaume de la Sicile", précise le Pape. Mais ses mots s'ofosaient a un fait évident: qu'il avait donné déjà ce royaume à Ferdinand d'Aragon. Donc, en prévoyant les objections qui le seraient faites pour ce motif, il signale qu'il expliquera sa conduite plus loin.

Quant à la deuxième question -les mérites des français et les grandes actions qu'ils avaient fait pour la défense de la foi chrétienne - le Pape est d'accord sur les mots élogieux prononcées par les ambassadeurs sur ce propos. Et même, il répète les louanges faites à Charles Martel, Pipino et Charlemagne. Mais il rappelle, à son tour, les non moins nombreux et estimables services que la Saint-Siège avait rendu à la France tout à long de l'Histoire, tant d'ordre spirituel que temporel. Et il rappelle que si les français ont dominé la Sicile cela a été grâce au Pape Urbain IV, qui a appelé le comte de Provence, Charles d'Anjou, pour le donner le trône de cet île, bien qu'il soit décédé avant le sacrer, et c'est pourquoi Clément IV a été couronné.

La liste que fournit Pie II des services rendus par les différents Papes aux successeurs de Charles I de Sicile est minutieuse et détaillé, et finit par l'allusion à Martin V, dont il remarque sa fidélité envers l'angevin Louis III, malgré se gagner avec cela l'inimitié du puissant roi Alphonse V d'Aragon.

Avec ce long exposé, Pie II considère prouvé suffisamment que bien que les français favorisaient l'Église Romaine, les Papes, à son tour, avaient payé cette loyauté en faisant honneur à la France. Donc, il termine, "ce n'est pas vrai l'accusation d'ingratitude lancée contre l'Église". Et il finit avec ces mots sa réponse aux deuxième question posée par les délégués galois. La stratégie de la contre-attaque a été, bien sûr, l'arme employée par le Pontife à cette occasion.

Puis, il réfute la troisième question, c'est à dire, l'outrage fait à tous les français lorsque le Saint-Siège a dénié à René d'Anjou le trône de la Sicile. Le Pape Eugène IV était la diane des dars français à cet sujet, parce qu'il avait donné la Sicile au roi Alphonse d'Aragon, "en méprisant les français". La réalité historique était innégable à cet égard. Mais il était vrai aussi que la conduite papale a été conditionnée pour défendre son prédécesseur. Il commence son



argumentation en faisant allusion à la Pragmatique Sanction de Bourges, dont sa vigueur l'exaspérait. Il rappelle que, malgré cela, Euègen IV n'a voulu par user de représailles contre les français et qu'il ne les a pas enlevé le royaume de Sicile, "qui est propre de l'Église", précise encore une fois. Tout au contraire, Eugène a envoyé des provisions à René quand il était assiégé à Naples, et puis, il l'investit ce royaume en Florence où le Pape se trouvait temporellement, émigré de Rome par les troubles qu'y avaient lieu. A propos de ce moment, Pie II rappelle que René a fait alors toute une suite de promesses qu'il ne tient pas, comme celle de payer certaines sommes d'argent et celle de procurer l'abolition de la Pragmatique Sanction. Cependant, la situation d'Eugène IV était devenue très difficile. D'un côté, René oubliait ses engagements; et d'autre, Alphonse d'Aragon pressait les territoires de l'Église, sans parler de la menace sur Rome de François Sforza, condottiero au service du duc de Milan, et de l'agitation provoquée par les réunis à Bâle. Dans cet état de choses, Eugène suivit le conseil "d'agir selon les temps", c'est à dire, s'adapter aux circonstances. Et celles circonstances le pressaient à signer la paix avec le roi d'Aragon comme nécessité première, bien qu'il ait de lui donner quelques villes de l'Église, comme Terracina. Cela était la loi de la guerre -dit le Pape-, où le vainqueur impose sa volonté. Et comme justification additionnelle pour Eugène IV, remarque que René, à ce moment-là, ne possédait pas dans la Sicile "une maison et une propriété".

Pie II justifie aussi la reconnaissance qu'a fait Eugène du fils bâtard d'Alphonse, comme successeur de son père pour la Sicile, compte tenu des mérites et qualités personnelles qu'avait Ferdinand, l'héritier présomptif, malgré sa condition d'illégitime. Il y a des exemples dans l'Histoire -dit le Pape, et cite plusieurs d'eux- de fils nés hors d'un mariage légitime et qui, néanmoins, se sont détachés comme des excellents gouvernants.

Ici finissent les mots de Pie II à la défense d'Eugène IV, lesquels il considère plus que suffisants: "Nous n'avons dit peu pour excuser Eugène", il écrit. Et puis, il analyse la conduite du suivant Pontife, Nicolas V, dont il remarque sa confirmation de Ferdinand, malgré qu'il soit un ami des français. A ce cas, les circonstances ont conditionné aussi le comportement du nouveau Pape. Lorsqu'il a occupé le Siège de Saint Pierre, la discorde faisait rage dans l'Italie, tant que les turcs, encouragés par la prise de Constantinople, se disposaient à étendre sa domination vers l'Occident. A telle situation, Nicolas V decida obtenir la paix à n'importe quel prix. A Lodi (1454) il a réalisé son propos, mais, il ne pas eut d'autre solution que confirmer à Ferdinand comme l'héritier du royaume de la Sicile, parce que tous les princes italiens étaient d'accord sur sa nomination. Et puis, Calixte III devra de faire le même pour garder la paix. Cependant, ce dernier Pape, qui a été condescendant toujours vers Alphonse d'Aragon et lui a donné en fief la marche d'Ancône, quand ce roi était mort, a cassé le compromis et a dénié à son fils Ferdinand le royaume de la Sicile, en le revendiquant pour l'Église comme fief vacant, sur la Bulle qu'il a promulgué le 12 juillet 1458. C'est à dire, il ne l'a donnée pas aux français, mais l'a rendue à l'Église. Il s'ensuit que l'invocation du nom de Calixte III faite à son cause, n'est valide -dit Pie II- parce que si bien ce pape a nié la Sicile à Ferdinand, non l'a donnée à René d'Anjou.

Jusqu'à ici, Pie II a considéré la conduite du Papauté dans le litige franco-aragonais sur le royaume de la Sicile, dès que ce problème a fait son apparition à



l'époque d'Éugène IV. Mais à partir de maintenant, il devra parler de lui-même et de son propre comportements à ce sujet, parce qu'il était le successeur de Calixte III. Alors, il commence cette partie de son discours en se plaignant que les émissaires galois le font le plus grand responsable de mépriser le peuple français. Pour la conduite de ses prédécesseurs il était possible trouver des excuses, tandis que pour lui n'il avait pas d'excuse, dit le Pape. Cependant, il n'avait fait plus que suivre la voie signalée par ceux-là, et il avait agi selon les circonstances. Il rappelle, à ce propos, qu'au moment de son désignation pour le Pontificat -l'année 1458- tous les états pontificaux étaient dans une situation assez difficile, menacés par le condottiero Jacques Piccinino, alors allié de Ferdinand de Naples. Et que ce souverain régnait "sans contradiction" de personne, dès que à Capua -vivant Calixte III- tous les reunis là se sont prononcés à son faveur et pas un seul a élevé la voix pour René et ses prétendus droits. A tel état de choses, les populations soumises aux impositions de Piccinino, faisaient pression sur le Pape pour obtenir la paix. Et lui, convaincu de sa propre infériorité militaire, et privé de recevoir aucun secours extérieur, il a décidé -après beaucoup de doutes- de faire la même chose que ses prédécesseurs avaient fait -"eux à Alphonse et nous à Ferdinand"-: concéder le royaume de la Sicile aux aragonais. Ceux qui protestaient à présent, René et le roi de la France, se sont abstenus de se précipiter à son secours aux moments difficiles, en se bornant, René, à envoyer l'évêque de Marseille comme porteur de "mots douteux et d'incertaines promesses", tant que le souverain galois n'a même pas dépêché d'émissaire.

En plus de cela, Pie II ajoute que la Sicile était à l'Église et, donc, il pouvait la donner auquel il voulait. En tout cas, le litige n'était pas fini, malgré la nomination de Ferdinand. Si René pouvait avoir un plus grand droit, le Pape révoquerait sa décision. C'est pourquoi il écrit: "Sur ce qui est juste et ce qui est injuste, laissons-nous aux parties qu'elles disputent l'une l'autre". Puis, Pie II assure, encore une fois, "qu'il a jamais voulu nuire au roi de la France ni à René", malgré que ce dernier avait dit à son sujet qu'il était "partial et injuste" et, outre cela, il avait défendu dans ses états de la Provence et de la Lorraine que les ordres du Pape soient obéies. Par conséquent, il était l'offensé, non l'offenseur, dit le Pontife.

Ainsi fini la réponse de Pie II à la quatrième question posée par les délégués français. Et il commence de suite sa réponse à la cinquième question, celle des demandes du roi de la France. Le souverain demandait deux choses: que le Pape révoque la délivrance du royaume de la Sicile faite à Ferdinand d'Aragon; et qu'il permette à Jacques Piccinino -maintenant au service du français- le passage libre vers ce royaume. Mais Pie II repousse les deux demandes. Par rapport à la première, il plaide en faveur du procédé légal comme la solution du problème sicilien, en laissant de côté les armes. Et il répète que si René ait majeur droit au royaume légalement, "nous ferons non seulement ce que vous demandez mais encore plus", puisque lui, Pie II, devrait agir comme un juge impartial dans ce cas, sans aucune prédilection. Et par rapport à la deuxième demande, il refuse permettre le passage à Piccinino, en craignant les dommages que ses mercenaires puissent faire aux territoires de l'Église.

A partir d'ici, Pie II laissera l'attitude défensive qu'il a observé tout au long de ce discours, en répliquant aux accusations des français, et il prendra une attitude



active. Les pages qui restent, nous montreront le Pontife en agissant avec sa propre initiative, et non limité à répondre les questions posées par les autres. Il expliquera ses propres inquiétudes et ses préoccupations et, avec une grande sagacité, il traitera de se gagner les volontés des ambassadeurs français eux-mêmes, venus à Mantoue précisément comme les censeurs de la politique papale. Et il demandera sa collaboration, et aussi son conseil, pour la solution des deux affaires de première importance: la menace turque et la Pragmatique Sanction de Bourges.

Le péril ottoman avait motivé, rappelons-nous, la réunion de Mantoue, convoquée avec l'exclusive finalité d'exhorter les puissances chrétiennes à oublier ses querelles et à joindre ses forces en face de l'expansion turque en Europe. Et cette pensée elle-même c'est celle qui imprègne les pages finales du discours de Pie II. Si le roi de la France serait disposé à la lutte contre tels ennemis -dit le Pape- non seulement il ferait honneur au qualificatif de "très chrétien" qu'il porte, mais encore son exemple convaincrerait plusieurs d'autres. C'est pour cela que son coopération était si importante, et la médiation des ambassadeurs pour l'atteindre si nécessaire.

Quant à la Pragmatique Sanction de Bourges, c'était une épine enfoncée dans le cœur du Pape. Elle impliquait une diminution de l'autorité papale et même de la dignité de l'Église. Pour ce motif, Pie II a traité ce sujet à plusieurs reprises tout au long de cette allocution. Mais, maintenant, il veut le souligner plus encore et le mettre pour finir son discours. Néanmoins, avec beaucoup de diplomatie, il excuse toute responsabilité au souverain français, mais les mots transpirent leur colère. Et comme au sujet des turcs, le Pape supplie l'intervention des ambassadeurs pour obtenir de leurs rois l'abolition de cette loi.

Ainsi termine Pie II sa réponse aux délégués français à Mantoue, une longue réponse prononcée au cours de trois heures, et dans laquelle, en guise de résumé, on pourrait signaler, en dehors de son style touffu et répétitif propre de cette époque-là, l'insistance sur quelques sujets très concrets:

1er. L'autorité de l'Église sur le royaume de la Sicile, fief à elle.

2ème. La volonté du Pontife de régler par la voie légale l'ancien litige entre les français et les aragonais pour la possession de ce royaume, malgré qu'il l'avait donné, pour le moment, à une des deux parties.

3ème. Son refus à la Pragmatique Sanction de Bourges, qui limitait considérablement le pouvoir papal à la France.

4ème. Son intention d'obtenir l'abolition de cette loi par des moyens pacifiques.

Et encore il conviendrait de faire une autre observation pour souligner les grandes qualités diplomatiques de Pie II, lesquelles sont constatées à ce discours. Non pour rien il avait accompli des missions de ce genre à son étape pré-papale. Son intérêt pour disculper le souverain français et les ambassadeurs, même dans l'affaire de la Pragmatique Sanction, c'est tout un exemple d'habileté politique et de bien-faire diplomatique, sur la convenance d'un arrangement à l'amiable du problème.